



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 181 – DECEMBRE 2021

Recueil publié le 1 décembre 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 181 – DECEMBRE 2021
Recueil publié le 1 décembre 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

Arrêté N° 240/SPS/21 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion du marché de Noël de Beaulieu sous la Roche

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Décision n°21 - SGCD - RH – 185 portant subdélégation de signature générale aux agents du secrétariat général commun des services de l'Etat de la Vendée

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION SUR LE CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Bureau de la réglementation
et de l'ingénierie territoriale

**Arrêté N° 240/SPS/21
portant autorisation de surveillance
et de gardiennage à partir de la voie publique
à l'occasion du marché de Noël
de Beaulieu sous la Roche**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu les éléments transmis par la commune de Beaulieu sous la Roche, le 22 novembre 2021, au regard desquels M. Anthony PUCHAULT, gérant de la société privée de surveillance « AGENCE PROTECTINIUM SÉCURITÉ PRIVÉE », sise 8 Le Perron 44 160 PONTCHATEAU, sollicite l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion du marché de Noël ;

Vu l'avis favorable de M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne, reçu le 29 novembre 2021 ;

Vu le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY, préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Johann MOUGENOT en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 22 novembre 2021 portant délégation générale de signature à Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Arrête

Article 1 : la société dénommée « AGENCE PROTECTINIUM SÉCURITÉ PRIVÉE » (n° d'agrément AUT-044-2113-05-25-20140386077), sise 8 Le Perron 44160 PONTCHATEAU, représentée par M. Anthony PUCHAULT, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion du marché de Noël de Beaulieu sous la Roche :

du vendredi 03 décembre 2021 au dimanche 05 décembre 2021

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « AGENCE PROTECTINIUM SÉCURITÉ PRIVÉE » figurant dans le tableau ci-dessous :

Prénom - Nom	N° de carte professionnelle
M. Anthony PUCHAULT	N°044-2025-06-04-2020079262
Mme BELLENGER Béatrice	N° 085-2024-02-07-20190623481
M. DAHIREL David	N° 085-2024-06-07-20190060478
M. GUILLOUX Jérôme	N° 085-2024-04-04-20190011261
Mme HERVY Christine	N° 085-2022-01-05-20160571697
M. HUET-HAMON Grégory	N° 044-2022-09-04-20170309930
M. LE THIEC Stéphane	N° 044-2022-06-06-20170050510
M. PORTEAU Cédric	N° 044-2026-05-27-20210383966
M. RODEMET Laurent	N° 044-2024-04-30-20190689667

Article 3 : les agents de sûreté visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révoquée à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou – CS 90400 – 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – cabinet – bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes Cedex 01),

dans un délai de 2 mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

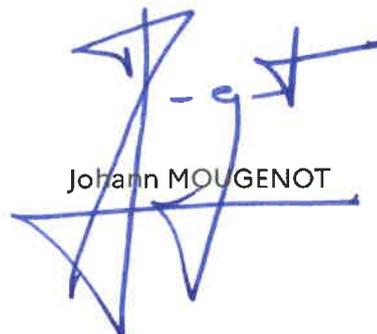
Article 6 :

- M.le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
 - M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société « AGENCE PROTECTINIUM SÉCURITÉ PRIVÉE ».

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>).

Fait aux Sables d'Olonne le 30 novembre 2021

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,



Johann MOUGENOT



Décision n°21 – SGCD – RH - 185
portant subdélégation de signature générale aux agents du secrétariat général commun des services
de l'Etat de la Vendée

La Directrice du Secrétariat général commun départemental,

VU l'arrêté préfectoral n° 20-DRHML-99 du 16 décembre 2020 portant création et organisation du
secrétariat général commun départemental de la Vendée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21-SGCD-83 du 28 juin 2021 portant organisation et fonctionnement du
secrétariat général commun départemental et modifiant l'arrêté n°20-DRHML-99 du 16 décembre
2020 ;

VU l'arrêté n°21-DRCTAJ/2-630 du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à
Madame Aurélia CUBERTAFOND, directrice du secrétariat général commun de la Vendée

Décide

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent pour les décisions d'octroi des congés annuels, des RTT et des jours de récupération, du personnel placé sous leur autorité :

- Mme Valérie LE SÉNÉCAL, cheffe du service RH
- M. Judicaël BRÉCHAULT, adjoint à la cheffe du service RH et chef du bureau pilotage des ressources et gestion statutaire
- Mme Magali SEGUY-LABBÉ, cheffe du service finance-immobilier
- M. Pierre PASQUIET, adjoint à la cheffe du service finance-immobilier et chef du bureau immobilier et pilotage
- M. Charles AMELINEAU, chef du bureau exécution budgétaire
- M. Patrice ANDRIET, chef du service logistique-achats
- M. Jean-Pierre CASARES, chef du bureau marchés-achats
- M. Laurent MARIOTTI, chef du bureau gestion bâtementaire, entretien des sites et sécurité
- M. Nicolas PETIT, chef du bureau gestion matérielle et moyens
- M. Sylvain BRAINVILLE, chef du service interministériel des systèmes d'information et de communication
- M. Philippe PIERACHE, adjoint au chef du SIDSIC et chef du bureau support utilisateurs
- M. François RICOIS, chef du bureau architecture et systèmes

Article 2 – Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, toutes les correspondances administratives ou techniques courantes à l'exclusion de celles adressées :

- aux ministres et aux parlementaires,
- aux élus locaux, à l'exception des correspondances adressées aux maires relatives à la cession des biens de l'État d'origine militaire ou ferroviaire ;
- Mme Valérie LE SÉNÉCAL, cheffe du service RH
- M. Judicaël BRÉCHAULT, adjoint à la cheffe du service RH et chef du bureau pilotage des ressources et gestion statutaire
- Mme Magali SEGUY-LABBÉ, cheffe du service finance-immobilier
- M. Pierre PASQUIET, adjoint à la cheffe du service finance-immobilier et chef du bureau immobilier et pilotage
- M. Charles AMELINEAU, chef du bureau exécution budgétaire
- M. Patrice ANDRIET, chef du service logistique-achats
- M. Jean-Pierre CASARES, chef du bureau marchés-achats
- M. Laurent MARIOTTI, chef du bureau gestion bâtementaire, entretien des sites et sécurité
- M. Nicolas PETIT, chef du bureau gestion matérielle et moyens
- M. Sylvain BRAINVILLE, chef du service interministériel des systèmes d'information et de communication
- M. Philippe PIERACHE, adjoint au chef du SIDSIC et chef du bureau support utilisateurs
- M. François RICOIS, chef du bureau architecture et systèmes

Article 3 – En matière de ressources humaines, de relations avec la médecine de prévention et d'action sociale délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent :

- Mme Valérie LE SÉNÉCAL, cheffe du service RH
- M. Judicaël BRÉCHAULT, adjoint à la cheffe du service RH et chef du bureau pilotage des ressources et gestion statutaire

à l'effet de signer :

- les procès-verbaux d'installation des agents
- la notification aux agents des arrêtés (mobilité / recrutement, carrière et position statutaire)
- l'attestation de congés pour les titulaires, l'attestation d'emploi pour les contractuels
- la signature des conventions de stage (stagiaire, apprenti, service civique...) et des contrats de contractuels recrutés pour une durée de moins d'un an ainsi que les renouvellements et avenants à ces contrats
- les états liquidatifs pour la pré-liquidation de la paie et les certificats administratifs
- les autorisations et la gestion des déplacements temporaires
- les autorisations de conduite de véhicule de service et de véhicule personnel
- les actes courants et les décisions de dépenses relevant de la formation
- les décisions et arrêtés individuels et collectifs de prestation d'action sociale

Article 5 - La directrice du secrétariat général commun départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30 novembre 2021

Aurélia CUBERTAFOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n° 2021-106

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU
CONTRÔLE DE GESTION SUR LE CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE**

Le directeur général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Chataigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Établissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la convention de direction commune du 20 décembre 2019 signée entre le CHD Vendée, le CH Côte de Lumière, le CH Fontenay Le Comte, le Groupe public des collines vendéennes, l'EHPAD Payraudeau de La Chaize le Vicomte, l'EHPAD Résidence Au Fil des Maines à St Fulgent-Chavagnes en Paillers, le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD et l'EPSMS de Bouin,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} février 2020 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à la Chataigneraie, des EHPAD de La Chaize le Vicomte et de Saint-Fulgent, du CH Loire Vendée Océan à Challans, de l'hôpital de l'Île d'Yeu, de l'hôpital de Noirmoutier, de l'EPSM La Madeleine à Bouin et de l'EHPAD La Reynerie à Bouin ;

Vu la décision du 16 mai 2018, nommant M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée – CH Fontenay-le-Comte – CH Côte de Lumière – CH Les Collines Vendéennes – EHPAD Payraudeau La Chaize-le-Vicomte ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Damien GONNORD en qualité de délégué territorial finances-comptabilité au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Olivier GRIMAUD en qualité d'adjoint territorial à la coordination comptable au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Considérant la nature des fonctions exercées par M. Philippe GNILKA en qualité de contrôleur de gestion et budgétaire au sein de la direction des finances et du contrôle de gestion du CH Côte de Lumière ;

Vu la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée en date du (mention manuscrite) :

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

DECIDE

Article 1 : Annulation des précédentes délégations

La présente délégation remplace et annule les délégations précédentes sur le domaine de compétences.

Article 2 : Délégués et nature de la délégation

Monsieur Vincent DUPONT, Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion a délégation de signature de l'ensemble des pièces nécessaires des pièces nécessaires à la comptabilité du Centre Hospitalier Côte de Lumière (propositions d'engagement et d'ordonnance de dépenses d'exploitation, d'investissement, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de reversement et toutes demandes d'émission de titres de perception de recettes).

En ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie, la signature des actes de prêts ainsi que tous ordres à l'effet de signer tout acte relatif à l'octroi de concours financiers souscrits auprès des établissements bancaires.

Toute production de documents liés à la comptabilité analytique réglementaire.

Tous actes administratifs et correspondance avec les autorités de tutelle relatifs au budget (compte financier, EPRD et leurs annexes, décisions modificatives).

Tout document relatif à la gestion de trésorerie.

La signature des certificats administratifs liés aux opérations de clôture, de tous justificatifs financiers annexes aux conventions, de toutes autorisations de poursuivre, de toutes autorisations de mandatement d'office, de tous actes administratifs et correspondance avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnancement et d'opérations de clôture comptable d'exercice.

La signature de l'ensemble des pièces nécessaires au fonctionnement des régies (création, modification, suppression de régies, avances exceptionnelles, prise en charge des débits, nomination des régisseurs et sous régisseurs, destruction de tickets, indemnités de patients volontaires).

Les décisions d'admission en non-valeur (créances irrécouvrables).

L'ensemble des pièces justificatives et visa de services fait nécessaires aux versements de subventions.

Article 3 : Délégation en cas d'absence

En cas d'absence de Monsieur Vincent DUPONT, délégation permanente est donnée, en tant que de besoin, à titre permanent à l'effet de signer :

- ↳ Les bordereaux récapitulatifs de recettes relevant de la gestion de la clientèle et des activités subsidiaires et des bordereaux récapitulatifs de mandats, aux personnes dont les noms suivent :
 - Monsieur Damien GONNORD, délégué territorial finances-comptabilité
 - Monsieur Olivier GRIMAUD, adjoint territorial à la coordination comptable
 - Monsieur Philippe GNILKA, contrôleur de gestion et budgétaire

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

- ↳ Les certificats administratifs liés aux opérations de clôture ainsi que tout document relatif à la gestion de la ligne de trésorerie à :
- Monsieur Damien GONNORD, délégué territorial finances-comptabilité

Article 4 : Respect de la législation

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Article 5 : Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphes des personnes désignées ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

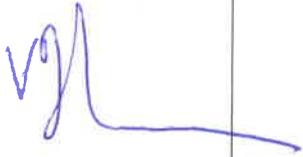
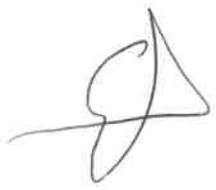
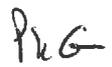
**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

PRENOM-NOM-FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Vincent DUPONT Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion		
Damien GONNORD Délégué territorial Finances- Comptabilité		
Olivier GRIMAUD Adjoint Territorial à la Coordination Comptable		
Philippe GNILKA Contrôleur de Gestion et Budgétaire		

Article 6 :

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée.
Dès publication, elle est notifiée aux intéressés et transmise au Trésorier du CH Côte de Lumière.

Fait aux Sables d'Olonne, le 19 octobre 2021
En 8 exemplaires originaux

Le Directeur Général,

Francis SAINT-HUBERT



**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Destinataires :

- Madame Caroline CALMEL
- Monsieur Vincent DUPONT
- Monsieur Damien GONNORD
- Monsieur Olivier GRIMAUD
- Monsieur Philippe GNILKA
- Monsieur le Trésorier Principal
- Publication au RAA Vendée
- Dossier administratif des intéressés